



**CESSION AMIABLE D'UN IMMEUBLE
appartenant à la
COMMUNE DE LANGRES**

**Immeuble
10 rue Cardinal MORLOT
à LANGRES 52200**

CONDITIONS



OBJET

La Ville de LANGRES propose à la vente **un immeuble situé 10 rue Cardinal Morlot à Langres**

MODALITES DE CESSION

La vente est proposée par

LA VILLE DE LANGRES
Mme le Maire de LANGRES
Place de l'Hôtel de Ville
BP 127
5206 LANGRES CEDEX

La vente est proposée à l'ensemble des acteurs immobiliers locaux et ouverte à tous ceux qui en feront la demande et remettront des offres de prix.

Mise en vente
220 000 € HT

Duplex libre à la vente, bureaux loués en vertu d'un bail commercial libérés fin 2025

Les propositions devront parvenir au vendeur dénommé ci-dessus.

C'est le Conseil Municipal qui décidera de l'attribution du bien dans l'intérêt de la commune.

Indication relative au prix

La vente pourrait être assujettie à TVA en fonction du profil de l'acheteur.

Le candidat indiquera le délai de validité dans son offre.

Choix de l'acquéreur

La Ville de Langres choisit librement l'offre.

Son choix s'oriente prioritairement vers la proposition financièrement la plus avantageuse. Il apprécie également la capacité des candidats à respecter leur engagement et leur projet.

Contenu des propositions :

1/ la présentation du candidat : dénomination, siège social, coordonnées, nom du (des) dirigeant(s), du représentant légal, nom du groupe

2/ Offre ferme et définitive d'acquérir à son profit le bien proposé dans sa totalité (offre sans condition suspensive),

3/ Données financières : l'offre doit contenir un justificatif de cautionnement ainsi que les modalités de financement de l'opération,

4/ le nom du notaire chargé d'établir l'acte,

5/ l'engagement de l'acquéreur à prendre à sa charge l'ensemble des frais inhérents à l'acquisition de l'immeuble (dont frais d'acte)

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Désignation générale de l'ensemble immobilier

A LANGRES, 10 rue Cardinal Morlot, en quartier historique, cadastré :

SECTION	N°	LIEUDIT	SURFACE	NATURE
BH	398	10 rue Cardinal Morlot	1 a 50 ca	MAISON DE CARACTERE des années 1800 IMMEUBLE COMPOSE de bureaux et vitrine et d'UN APPARTEMENT DUPLEX au 2 ^{ème} niveau

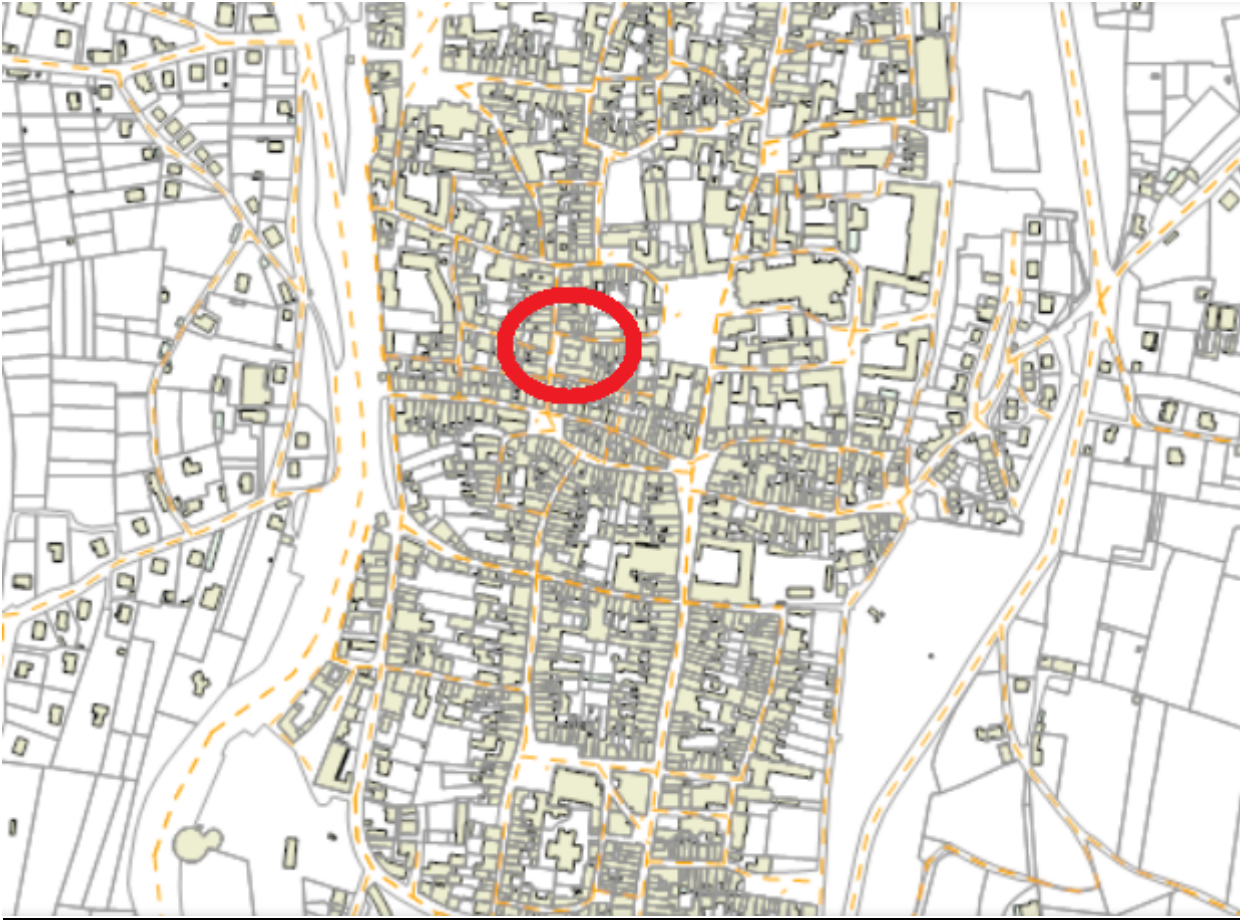
BUREAUX 210 m² sur deux étages –



APPARTEMENT DUPLEX 190 m² - 2^{ème} et 3^{ème} étage



PLAN DE SITUATION



DESCRIPTIF SUCCINCT :

Locaux réhabilités entièrement réhabilités en 2007 ; immeuble en pierres avec belle façade avec statuette. La couverture à l'instar de la ferblanterie est saine.

BUREAUX environ 210 m² :

Rez de Chaussée : Hall d'entrée, grand plateau avec accueil et local serveur, sanitaires, au fond salle de réunion

A l'étage 1 : grand plateau, deux bureaux avec plancher en bois et boiseries, coin WC, coin évier

Double isolation PVC, eau, électricité, chauffage par pompe à chaleur

APPARTEMENT DUPLEX spacieux et lumineux – entrée individuelle, environ 190 m² :

2^{ème} étage : entrée et dégagement, couloir, salle à manger, bureau, cuisine ouverte, WC, salle de bain borgne avec baignoire, dressing

Mezzanines avec trois chambres

Double isolation PVC, eau, électricité, chauffage électrique, chauffe -eau gaz

Branchement gaz existant

URBANISME

Cet immeuble fait partie du secteur sauvegardé de Langres : zone Usa.

Immeuble à conserver dont la modification, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits.

Note de certificat d'urbanisme

L'acquéreur devra faire son affaire personnelle de l'exécution des charges et prescriptions et du respect des servitudes publiques et autres limitations administratives au droit de propriété qui en sont mentionnées en ce document purement informatif.

Etat des risques naturels et technologiques, zone de sismicité :

<https://errial.georisques.gouv.fr/#/>

DIAGNOSTICS

Etat parasitaire

Le vendeur déclare :

- qu'à sa connaissance le Bien objet des présentes n'est pas infesté par les termites ;
- qu'il n'a reçu du Maire aucune injonction de rechercher les termites ou de procéder à des travaux préventifs ou d'éradication ;
- que le bien n'est pas situé dans une zone contaminée par les termites.

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE (30 oct. 2017)

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

CONDITIONS PARTICULIERES

Condition suspensive

La vente est réalisée sans condition suspensive.

Absence de garantie

La vente est faite sans autre garantie que la garantie d'éviction.

Tout futur acquéreur s'engage, du fait même de son offre, à n'élever, s'il devient acquéreur, aucune réclamation relative à la nature et à la qualité de l'immeuble vendu. Celui-ci sera maintenu dans sa configuration actuelle jusqu'au transfert de propriété.

Information complémentaire indicative

Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-renouvellement Urbain) est en cours sur le centre historique de la ville de Langres.

Pour plus d'informations, contacter le service Urbanisme de la Communauté de Communes du Grand Langres au 03 25 86 86 85 ou l'opérateur en charge de l'opération URBANIS au 03 80 71 17 12.

ORGANISATION DES VISITES

Les personnes peuvent visiter les locaux sur rendez-vous.

Ils doivent en faire la demande auprès du service Urbanisme de la Communauté de communes du Grand Langres, contact : Mme Cyrielle NOBLE - Tél. : 03 25 86 86 85 ou 03 25 90 45 20 – urbanisme@grand-langres.fr

Pour les candidats professionnels : ils reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une proposition, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette proposition sans réserve et sans demande de garantie de leur part, et sous les seules conditions qui sont arrêtées dans les conventions emportant transfert de propriété des immeubles.

Pour tout autre renseignement, contacter le service urbanisme-habitat-foncier de la CCGL urbanisme@grand-langres.fr – tél. 03 25 86 86 85.